



Compte-rendu du conseil de direction du 27 mai 2010

Le 27 mai 2010, le conseil de direction de l'IUT s'est réuni à 14H15, salle du conseil, site Joffre, sur convocation de M. CITEAU, directeur et sous sa présidence.

Étaient présents :

Mmes CORTHIER, L'ANTON, SALLÉ
MM. BARBU, BASTIANELLI, BUCHON, CASTAGLIOLA, CORMERAIS, FAUCOU, GARNIER,
GRELIER, GUÉRIN, LE LOCH, MARCHAND, MARQUET, MILLET, MORIN, SARDA,
VIARD-GAUDIN

Étaient excusés :

Mmes DURAND, PEREZ
M. GOULEAU

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte rendu du 26/04/2010
- 2- Avis sur les habilitations des Licences Professionnelles
- 3- Questions diverses

1 – Approbation du compte-rendu du 26 avril 2010

Le compte rendu du conseil de direction du 26 avril est approuvé à l'unanimité.

2 – Avis sur les habilitations des licences professionnelles

J-P. CITEAU rappelle que le texte en vigueur pour les licences professionnelles est l'arrêté du 17 novembre 1999 : il prévoit que les projets tuteurés et les stages doivent faire l'objet de deux UE différentes, et qu'une 2^{ème} session d'examen est obligatoire. Il souhaite une harmonisation des modalités de contrôle des connaissances au niveau de l'ensemble des LP de l'IUT, opération déjà réalisée pour les DUT en 2005. Pour l'évaluation des charges d'enseignement, il fallait tenir compte de l'alignement du taux des TP sur les TD, alors que le modèle de tableau fourni par la DEVU ne le prévoyait pas.

C. ROUEIRE a donc modifié les tableaux des LP qui n'étaient pas conformes afin d'harmoniser les présentations au CEVU.

C. MILLET a élaboré un texte pour l'harmonisation du contrôle des connaissances

Règles Communes de contrôles des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances sont, conformément à la loi, arrêtées et portées à la connaissance des étudiants au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement. Elles ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Les modalités générales, ainsi que les modalités particulières du diplôme, sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage sur un panneau prévu à cet effet.

Organisation générale de la validation de la licence professionnelle

La licence professionnelle est structurée en 2 semestres dont l'unité de base constitutive est l'unité d'enseignement (UE). Les UE sont constituées d'un ou plusieurs modules. Les UE sont affectées d'un coefficient, de crédits européens et sont capitalisables. Il n'y a pas d'affectation de crédits au niveau des modules. La licence professionnelle est validée par l'obtention de 60 crédits européens.

L'inscription administrative est annuelle.

Obtention du diplôme de licence professionnelle

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois :

- une moyenne pondérée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE,
- et
- une moyenne pondérée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué des UE, Projet Tuteuré et Stage Professionnel.

La licence professionnelle est délivrée avec la mention :

- assez bien si la moyenne pondérée des UE est égale ou supérieure à 12/20,
- bien si la moyenne pondérée des UE est égale ou supérieure à 14/20,
- très bien si la moyenne pondérée des UE est égale ou supérieure à 16/20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les UE dans lesquelles la moyenne de 10/20 a été obtenue sont capitalisables. Ces UE font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Validation – Capitalisation – Compensation

Dans chaque UE, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu voire un examen terminal.

Pour chaque module d'une UE, à l'exception des modules "Projet tuteuré" et "Stage Professionnel", l'étudiant obtient une note de contrôle continu et/ou une note d'examen (voir ci-dessus) permettant d'apprécier les aptitudes et l'acquisition des connaissances. Le poids de ces notes, utilisé pour le calcul de la note finale du module concerné, est précisé dans un tableau ad-hoc.

La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement d'une part, et les unités d'enseignement d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Une UE est acquise :

- dès lors que la moyenne pondérée des modules qui la composent est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. Elle est transférable dans un autre parcours.

ou

- par compensation. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire mais, en revanche, elle n'est pas transférable dans un autre parcours.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20.

Sessions d'examens

Une première session d'examen est organisée pour l'évaluation des modules constitutifs des UE, à l'exception des modules "Projet tuteuré" et "Stage professionnel". Une seconde session d'examen est organisée, par année universitaire, pour les étudiants n'ayant pas obtenu le diplôme.

Lors de cette seconde session, pour chaque UE non acquise et que l'étudiant ne souhaite pas conserver, à l'exception des UE – Projet Tuteuré et Stage Professionnel :

- les étudiants doivent repasser les modules dont la note est inférieure à 8/20,
- les étudiants peuvent repasser les modules dont la note est comprise entre 8/20 et 10/20.

Dans les deux cas, la note obtenue en deuxième session remplace automatiquement celle obtenue en première session.

La note de contrôle continu est conservée pour la deuxième session, pour les modules auxquels l'étudiant est inscrit. (en cas de contrôle prévoyant un examen terminal)

Aucune note de module n'est reportable d'une année universitaire sur l'autre. Seules les UE acquises le sont définitivement.

Pour les étudiants dispensés d'assiduité, les examens terminaux seront différents de ceux organisés pour les non dispensés d'assiduité, car ils couvrent la totalité du programme.

LP Commerce, spécialité Management d'équipe en unités de grande distribution

N. BARBU présente cette licence créée en 2008, dont la responsable est Emmanuelle GACHET. La 1^{ère} habilitation avait fait l'objet d'une recommandation sur le positionnement par rapport à une licence un peu similaire ouverte à l'IUT d'Angers, la LP DISTECH, licence négociée au niveau national par les départements TC avec les enseignes de grande distribution Carrefour et Auchan.

La LP commerce de l'IUT de Nantes est indépendante et a comme partenaires les enseignes Systèmes U, Auchan, Leclerc : il existe à Nantes une offre très importante en matière de grande distribution. Le taux de pression est élevé tant à l'entrée de la LP DISTECH que de la LP Commerce (160 dossiers en 2010).

La capacité d'accueil est de 24 places, avec une majorité de contrats de professionnalisation.

La formation est organisée en alternance 15 jours en entreprise, 15 jours à l'IUT, idem pour les étudiants de formation initiale.

LP Plasturgie et matériaux composites, spécialité Conception et transformation des élastomères

D. MARQUET présente cette LP créée en 2004, ouverte par apprentissage depuis la rentrée 2009. La capacité d'accueil est de 20 places, 10 par apprentissage et 10 en formation initiale.

Pour assurer cette formation, l'université de Nantes est associée à l'IFOCA, organisme professionnel des métiers du caoutchouc. Les grands groupes de l'industrie du caoutchouc, Michelin, Hutchinson, sont partenaires de cette formation.

D2M - Production industrielle, spécialité Design industriel, matériaux et modélisation

A. SARDA présente cette LP en partenariat avec l'École de design, ouverte par apprentissage depuis la rentrée 2009 et rattachée au CFA de cette école. La capacité d'accueil est de 16 places, uniquement en alternance, apprentissage, contrat de professionnalisation ou fongécif.

F. BASTIANELLI est directeur des études.

On peut regretter un taux élevé de poursuites d'études, en master de design notamment, dans des écoles privées principalement où les possibilités sont nombreuses. La dernière enquête fait état de 58% d'étudiants ayant un travail, 25% de poursuites d'études, et 17% en recherche d'emploi.

I2P - Mécanique, spécialité Ingénierie produit process

Sébastien LE LOCH présente cette LP d'une capacité de 24 étudiants, créée en 2008, issue de la licence professionnelle gestion de la production industrielle.

Elle comporte 2 options CIP (Conception et industrialisation de Produit) et MO2P (Maîtrise et Optimisation des Process de Production). Les contrats de professionnalisation y sont nombreux : 50% en 2008, 30% en 2009. Cette licence est ouverte aux DUT et BTS, dans une proportion de 50%.

Le point faible de cette formation est un taux d'intervenants professionnels de seulement 15%. Il faut également ajouter au dossier des informations sur le positionnement régional.

IMOC - Plasturgie et matériaux composites, spécialité Industrialisation et mise en œuvre des matériaux composites

A. SARDA présente cette LP ouverte en septembre 2009 avec 12 étudiants (dont 7 contrats de professionnalisation et 1 Fongécif). C'est une collaboration entre les départements SGM et GMP. Sa capacité est de 16 places. Une ouverture pour 12 apprentis est prévue en septembre 2010. Cette formation est unique dans le grand ouest de la France (ligne Le Havre – Bordeaux).

Des industriels de la région sont très impliqués dans cette formation, notamment Airbus, Le Cetim et l'industrie nautique. Le taux des heures d'enseignement effectuées par des intervenants du milieu professionnel est de 50%.

Logiquel - Gestion de la production industrielle, spécialité Logistique et qualité

P. CASTAGLIOLA présente cette licence, créée en 2008, issue également de la licence professionnelle gestion de la production industrielle (créée en 2000). Elle comporte deux spécialisations, logistique et qualité. Sa capacité est de 48 places, un groupe en formation initiale (28 en 2009-2010) et un en alternance (22 en 2009-2010). Cette licence est accessible aux titulaires d'un DUT, BTS ou L2.

Les résultats de l'enquête sur la promotion 2008-2009 : sur 60 réponses, 58% des diplômés ont un emploi, 8% poursuivent des études et 34% sont en recherche d'emploi.

Le taux des heures d'enseignement effectuées par des intervenants du milieu professionnel est de 34.2%.

MRCE - Management des organisations, spécialité Management de la relation client Europe

J-J. BUCHON présente cette licence, créée en 2004 en partenariat avec le lycée Carcouët, qui propose un BTS commerce international. Le 1^{er} semestre de la formation se déroule dans diverses universités étrangères dans le cadre d'Erasmus. Il n'y a donc pas de possibilité d'alternance.

La capacité est de 24 places, mais le nombre d'étudiants inscrits oscille selon les années entre 20 et 24, du fait des impératifs de la procédure Erasmus en matière de dépôt de dossier, alors que le taux de pression à l'entrée est très élevé.

L'habilitation précédente avait fait l'objet de recommandations :

- sur l'insertion professionnelle, regrettant un taux de poursuites d'études de 20 à 25% due à la grande diversité des offres
- sur le taux trop important de consultants dans les intervenants professionnels : le taux de l'heure TD n'étant pas très attractif pour les autres intervenants, la proportion n'a pas évolué. Mais il est difficile d'évaluer la proportion exacte des intervenants professionnels du fait du semestre Erasmus.
- Quant au recrutement de candidats venant de L2 LEA, il est perçu par la formation LEA comme de la captation d'étudiants.

Le semestre à l'étranger permet des économies sur les charges d'enseignement.

SEICOM - automatisme et informatique industrielle, spécialité Systèmes électroniques et informatiques communicants.

C. VIARD-GAUDIN présente cette LP créée en 2007 avec la mention Électricité et électronique, la nouvelle mention étant « automatisme et informatique industrielle ». La capacité est de 24 places.

Les étudiants sont recrutés avec un DUT GEII (50%), un BTS Électronique ou Réseaux (50%) et quelques L2.

L'insertion professionnelle est bonne, 100% des réponses à 1 an, 72% à 6 mois, mais on manque encore de recul du fait de la jeunesse de la spécialité.

Le taux des heures d'enseignement effectuées par des intervenants du milieu professionnel est de 34%.

SIL - Systèmes informatiques et logiciels, spécialité développement d'applications réparties.

S. FAUCOU présente cette LP créée en 2001. La capacité est de 48 places dont un groupe par apprentissage à partir de la rentrée 2010. Il est prévu un groupe de 8 à 16 apprentis pour la 1^{ère} année.

Le taux des heures d'enseignement effectuées par des intervenants du milieu professionnel est de 33%.

90% des diplômés qui ont choisi l'insertion professionnelle immédiate ont un emploi. On compte environ 10 à 15 % de poursuites d'études par promotion.

L'habilitation précédente avait fait l'objet de recommandations : travailler à l'intégration des L2. La difficulté en la matière est le nombre de candidats issus de L2 : 2 pour le recrutement en cours.

Pour améliorer la situation, un responsable adjoint appartenant au département informatique de l'UFR Sciences et Techniques sera nommé à compter de septembre 2010 (Audrey Queudet, maître de conférences).

On peut aussi espérer une amélioration avec la mise en place d'une filière informatique à l'université.

SYRDES - Techniques et activités de l'image et du son, spécialité Systèmes et réseaux dédiés au spectacle vivant

Cette licence a été créée en 2009 en partenariat avec le lycée Guist'hau qui a été à l'origine du projet. Elle ne sera ouverte qu'en septembre 2010. Le but est de former des techniciens supérieurs de haut niveau capables de comprendre l'enjeu de la mise en place de réseaux dédiés pour la lumière et pour le son.

Les composantes associées au projet sont l'UFR Lettres et Langage – parcours Théâtre et le Théâtre universitaire pour la formation scénique et utilisation des locaux. Un partenariat matériel est également prévu avec le théâtre de la Fleuriaye.

La capacité de la licence est de 12 places : 100 dossiers reçus pour le recrutement en cours.

Les étudiants sont recrutés avec un DUT Informatique ou GEII, un DMA régisseur son et lumière, des L2.

Les dossiers de licences professionnelles en création pour le quadriennal 2012-2015 sont au nombre de 5 :

- **Energie et génie climatique,**

spécialité : Conception de Bâtiments Économiques à Énergie Positive. ce projet est présenté pour habilitation 2012 par l'UFR sciences, Pierre VACHER, responsable du projet

- **Electricité et électronique**

spécialité Distribution électrique et Automatismes, responsables du projet Christophe MILLET et Gérard AUMON

- **Production Industrielle**

spécialité Aéronautique, responsable Benoît FURET

- Dénomination en attente : **Métiers de la comptabilité et de la gestion**

responsable du projet Noël BARBU

- **Management des organisations**

spécialité Création et reprise d'entreprises, responsable du projet Noël BARBU

C. ROUEIRE a été alertée par la DEVU sur le risque de ne pas pouvoir demander de création de LP en dehors de la campagne en cours. Elle a demandé confirmation au MESR, mais n'a pas eu de réponse définitive. Mme CONTAMINA du MESR estime que les LP ont été créées pour répondre aux besoins de la profession : il lui paraît difficile de prévoir les besoins aussi longtemps à l'avance.

3 - Questions diverses

- Le CFA Inter-IUT va disparaître au profit du CFA Inter-Universités au 1^{er} septembre 2010. Ce dernier va s'appuyer sur les structures existantes, avec Anne L'ANTON comme directrice. L'IUT de Nantes garde la gestion du CFA.

- Le projet REUSIT : Année de Réorientation vers les Etudes Universitaires Scientifiques et Technologiques)

REUSIT est une année de formation destinée à :

- des lycéens titulaires du DAEU ou d'un bac différent du bac S, tel que les bacs L, ES, pro ou Technologiques et désireux de s'orienter vers des études supérieures scientifiques.
- des bacheliers ou titulaires du DAEU qui désirent entreprendre des études scientifiques après quelques années d'interruption.

Après cette année de remise à niveau, les étudiants pourront envisager un parcours classique à la faculté des sciences, dans un BTS ou un IUT avec de bonnes chances de réussite.

Cette année sera considérée comme une année universitaire normale ouvrant droit aux bourses de l'enseignement supérieur et aux oeuvres universitaires.

Le prochain Conseil de Direction aura lieu le 14 juin sur le site de la Fleuriaye.